

Réouverture des garderies

Questions et réponses

J'ai besoin d'une place en garderie. Qu'est-ce que je dois faire?

- Rendez-vous sur le site <https://onehsn.com/Nipissing/fr> pour vous inscrire à la liste d'attente.
- Vous pouvez aussi communiquer directement avec les agences de services de garde d'enfants pour vous renseigner sur la disponibilité de places. La liste se trouve sur notre site Web : <https://dnssab.ca/childrens-services/fr/how-to-apply/>

J'ai obtenu une place en garderie. Est-ce que je pourrais recevoir une subvention pour la garde d'enfants?

NET FAMILY INCOME	APPROXIMATE MONTHLY COST PER FAMILY	APPROXIMATE DAILY COST PER FAMILY
\$ 20,000.00	\$ -	\$ -
\$ 30,000.00	\$ 83.33	\$ 3.83
\$ 40,000.00	\$ 166.67	\$ 7.66
\$ 50,000.00	\$ 416.67	\$ 19.16
\$ 60,000.00	\$ 667.00	\$ 30.67
\$ 70,000.00	\$ 916.67	\$ 42.15
\$ 80,000.00	\$ 1,166.87	\$ 53.65
\$ 90,000.00	\$ 1,416.58	\$ 65.13
\$ 100,000.00	\$ 1,666.70	\$ 76.63

- Comparez votre revenu familial net à ce tableau pour estimer le coût par jour des services de garde.
- Visitez le site <https://occms.dnssab.on.ca/olaf/fr-ca/welcome> pour soumettre votre demande. Nous traiterons votre demande et déterminerons votre admissibilité.

J'avais une place en garderie avant la COVID. Est-ce que cette place est encore disponible?

- Les familles dont les enfants étaient inscrits à un centre de garde agréé au moment où la situation d'urgence a été déclarée en Ontario ont droit à un préavis d'au moins 14 jours concernant une place disponible à partir du 1er septembre 2020. Dans le cas où les parents n'acceptent pas la place offerte, le fournisseur pourra exiger des frais pour réserver la place, ou offrir la place à une autre famille.

Mon enfant va fréquenter un nouvel emplacement de la même agence de services de garde d'enfants. Est-ce que je dois signer une nouvelle entente?

- Non. L'agence va nous envoyer un formulaire pour nous informer du changement d'emplacement.

Mon enfant va fréquenter une nouvelle agence de services de garde d'enfants. Qu'est-ce que je dois faire?

- Confirmez que vous avez obtenu une place auprès de cette nouvelle agence.
- Donnez un avis de deux semaines à votre agence actuelle. Votre enfant pourra commencer à fréquenter le nouveau programme après la période de deux semaines.
- Communiquez avec votre représentant ou représentante des Services à l'enfance pour mettre à jour votre dossier. Vous recevrez également une nouvelle entente.

Est-ce que les couvre-visage sont obligatoires?

- À compter du 1er septembre 2020, le personnel des services agréés en garderie et en milieu familial devra porter un couvre-visage en tout temps au travail. Les lignes directrices du Ministère sur les masques et les couvre-visage s'appliqueront aux enfants d'âge scolaire qui fréquentent un service de garde.

Si vous avez des questions, contactez-nous : childrenservices@dnssab.ca ou 705-474-2151, poste 3113.